

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 21 mars 2026

Délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoir : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

17 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt et un mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal ont poursuivi la réunion du conseil municipal sous la direction d'Aymeric GIRARDON, élu Maire au cours de la séance.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusé : Alain BENISTY (pouvoir donné à Jean-Pierre BLANCHARD)

2026-20 Délibération relative à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues gère la distribution d'eau potable pour 22 communes, dont celle de Fleurieux-sur-l'Arbresle. 700 km de canalisations alimentent environ 22 000 abonnés. La gestion du réseau est confiée à une régie directe. Son siège social se situe à Chazay d'Azergues.

Il convient d'élire au SIEVA deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

VU l'article L 2121-21 du CGCT ;

VU les candidatures de Jean-Pierre BLANCHARD et d'Aymeric GIRARDON en tant que délégués titulaires ;

VU la candidature d'Elvine LEON en tant que déléguée suppléante ;

Il est procédé au vote à main levée.

Jean-Pierre BLANCHARD : 19 voix / Aymeric GIRARDON 19 voix / Elvine LEON : 19 voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PROCLAMER** élus les représentants de la commune au SIEVA comme suit :
 - délégués titulaires : Jean-Pierre BLANCHARD et Aymeric GIRARDON ;
 - déléguée suppléante : Elvine LEON.

Le Maire
Aymeric GIRARDON



La secrétaire de séance
Sophie VERCHERE

